

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAE 132 Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association des commerçants Rambuteau Marais pour les illuminations de fin d'année 2018 (4e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 25 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association des commerçants Rambuteau Marais sont approuvés. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : une subvention de 2.300 euros est attribuée à l'association des commerçants Rambuteau Marais (ACRM) située 33, rue Rambuteau à Paris 4e (19222 - 2019_02420) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 10.100 euros.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO